

ASSEMBLÉE NATIONALE26 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

N° AS162

AMENDEMENT

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« du »

les mots :

« par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.